

COMPTE RENDU DE REUNION  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 25 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique GIRARD Claude, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : -

Absent (s) :

Secrétaire de séance : AVRIL Pierrick

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 4 juin 2020 à émettre des observations sur les comptes rendus. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé.

**2020-07-01 délibération fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer,

Le conseil municipal,

Vu L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte ...489 Habitants.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**1<sup>er</sup> Article**

À compter du 28 mai 2020., le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants

:

- Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 9.9. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : .9.9. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : .9.9. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

**2<sup>ème</sup> Article**

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

### 3<sup>ème</sup> Article

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

### 4<sup>ème</sup> Article

Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

#### **TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE ET ADJOINTS**

<b>Fonction</b>	<b>Prénom Nom</b>	<b>Indemnité allouée</b>	<b>Montant brut/mensuel</b>
Maire	Mme FROMAGET Marie-thérèse	Indemnité de 25.5 % de l'indice BRUT 1027	992 €
1 <sup>er</sup> adjoint	M. RIVIERE Jean-Paul	Indemnité de 9.9 % de l'indice BRUT 1027	385 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme ROUSSEAU Véronique	Indemnité de 9.9 % de l'indice BRUT 1027	385 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	M. GUILLEMET Dominique	Indemnité de 9.9 % de l'indice BRUT 1027	385 €

#### **2020-07-02 liste préparatoire relative au jury d'assises pour l'année 2021**

Madame le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au tirage au sort de 6 jurés à partir de la liste électorale de la commune. Le Tirage au sort ressortir les chiffres suivants :

**1<sup>ER</sup> tirage** : Centaine : 0 Dizaine : 6 Unité : 5

Madame BOURDET Laurence épouse BERTRAND est désignée pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

**2<sup>ème</sup> tirage** : Centaine : 0 Dizaine : 1 Unité : 9

Monsieur AUNEAU Thierry est désigné pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

**3<sup>ème</sup> tirage** : Centaine 3 Dizaine : 4 Unité : 6

Madame ROULET Yveline épouse Belrepayre est désignée pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021

**4<sup>ème</sup> tirage** : Centaine : 0 Dizaine : 6 Unité : 4

Monsieur BOURDEAU Marc est désigné pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

**5<sup>ème</sup> tirage** : Centaine 2 Dizaine : 5 Unité : 9

Monsieur MENANTEAU Christian est désigné pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

**6<sup>ème</sup> tirage** : Centaine : 3 Dizaine : 9 Unité : 9

Monsieur HECQUET Bruno est désigné pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021.

Les personnes citées seront prévenues par courrier de ce tirage et des démarches à effectuer.

Délégué suppléant :  
Est candidate : ROUSSEAU Véronique  
Nombre de bulletins : 11  
Bulletins nuls :  
Abstentions :1  
Suffrages exprimés :10  
Majorité absolue : 6  
Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :  
Délégué titulaire : GUILLEMET Dominique  
Déléguée suppléante : ROUSSEAU Véronique

### **2020-07-05 Election des délégués E-collectivités**

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que RIVIERE Jean-Paul s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de bulletins : 11  
Bulletins nuls : 1  
Abstentions :  
Suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

Monsieur RIVIERE JEAN-PAUL ayant obtenu la majorité (absolue aux 2 premiers tours ou relative au 3ème tour) des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : ...), est proclamé élu représentant de la commune.

**2020-07-03    Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020**

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer une liste pour la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la suite par le Directeur Départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois après l'installation du conseil et à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal. Donc 20 noms de contribuables sont proposés (4 sont manquants) :

- LOISEAU Nathalie, Robert AUMAND, FAIVRE Nadège, GUILLOTEAU Blandine, RENAUD Danielle, DEGAT Corinne, Damien AUMAND, Bernard PENOT, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, GADE Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique, GUILLOTEAU Thomas, MOREAU Quentin

**2020-07-04    Election des délégués du Sydev**

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'île d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE.

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e), appelé(e) à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué(e) au comité syndical.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e), choisi(e) parmi ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'ils ne soient pas déjà délégués au titre de la communauté de de Communes du Pays de Fontenay Vendée,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Délégué titulaire :

Est candidat : GUILLEMET Dominique

Nombre de bulletins : 11

Bulletins nuls :

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

### **2020-07-06 Constitution de la commission d'appel d'offre**

Le Maire expose que suite à un courrier recommandé reçu de la Préfecture de la Vendée, la délibération du 04 juin 2020 n'est pas recevable par ses services. Le courrier est lu dans son intégralité. Messieurs GUILLEMET Dominique, RIVIERE Jean-Paul, AVRIL Pierrick et GIRARD Claude et Madame ROUSSEAU Véronique démissionnent volontairement de cette commission.

Le maire demande au conseil municipal l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants. Madame le Maire est membre de droit.

Sont élus délégués titulaires : GUILLEMENT Dominique, RIVIERE Jean-Paul et ROUSSEAU Véronique

Sont élus délégués suppléants : AVRIL Pierrick, GIRARD Claude et Paillat Antonin

### **2020-07-07 Avis sur demande d'autorisation environnementale formulée par SA BOUYER LEROUX**

Le Maire expose qu'il a été reçu en mairie le 19 mai une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale formulée par SA BOUYER LEROUX. Les élus ont eu accès au dossier qui était joint sur support clé usb, à leur demande au secrétariat de la mairie. La Société BOUYER LEROUX souhaite obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter ainsi que l'extension de l'exploitation de la carrière sur la commune de St Cyr des Gâts.

Le préfet a joint son arrêté prescrivant l'enquête publique du 16 juin au 16 juillet 2020. Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande

AVIS FAVORABLE avec réserves : que les camions ne passent pas dans les bourgs de Marsais et Sainte Radegonde afin de ne pas voir leur flux de passage augmenter.

### **2020-07-08 Demandes de subvention 2020**

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ». Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

	<i>Montant attribué pour 2020</i>
SOCIETE DE CHASSE DE MARSAIS SAINTE RADEGONDE	150 €
L'OUTIL EN MAN DU PAYS DE L'HERMENAULT	100 €
ASSOCIATION UNC	150 €
CLUB DE BASKET BALL L'HERMENAULT	210 €
PROTECTION CIVILE ANTENNE FONTENAY LE COMTE	100 €

### **2020-07-09 Voirie 2020 : validation des travaux**

Monsieur Rivière expose après la réunion de la commission voirie les travaux voirie pour le programme 2020 :

- Route de l'hermenault
- La charre
- Chemin de l'école
- Village du coudray, route de Baudonnière
- Le Penchant
- Sous bois
- Virages le Dent
- Bation
- La Plachère

- Rue du 14 juillet
- Lotissement du fief aux moines
- La route du coudray

A l'unanimité les élus présents valident les travaux (une tranche ferme et une tranche optionnelle pour la route du coudray). Un appel d'offre va être lancé dans les prochains jours. Le budget alloué pour la voirie 2020 est exceptionnel pour cette année au vu de l'ampleur des travaux et l'aménagement du lotissement du fief aux moines afin de l'embellir pour y vendre les parcelles de terrain restantes.

Le conseil délibère et à l'unanimité donne son accord de lancer la consultation et autorise Madame le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à cette affaire.

#### **2020-07-10 Voirie 2020 : choix du maître d'œuvre**

Le choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2020, est validé par l'ensemble des élus : Aménagement Ingénierie VRD.

Mme le maire lit le devis reçu par Aménagement Ingénierie VRD concernant la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. le prévisionnel sur tranche ferme est sur l'estimation de 130 000 € ht soit 4 875 € ht d'honoraires MO.
2. le prévisionnel sur tranche optionnelle est sur l'estimation de 30 000 € ht soit 450 € ht d'honoraires MO.
3. d'autoriser mme le maire à signer ces devis et tout document relatif à cette affaire.

#### **2020-07-11 Prêt bancaire pour financement travaux voirie 2020**

Une consultation auprès de deux établissements bancaires a été faite. Un seul a répondu, le CREDIT MUTUEL OCEAN pour un prêt de 80 000 € pour financer les travaux voirie 2020 – durée 5 ans.

Taux proposé à échéance 0,860 % Trimestrielle - 0,860 % Semestrielle et 0,910 % Annuelle + Frais de mise en place du dossier : 150,00 € déduits lors du premier déblocage.

Après discussion les élus demandent d'avoir une proposition pour un prêt de 100 000 € sur 5 ans, les consultations sont en cours.

#### **2020-07-12 Autorisation de poursuites au Trésorier de Luçon**

Le code général des collectivités territoriales prévoit (article R1617-24) que « l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet ».

Pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes communales, il est donc possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur.

Ainsi, le trésorier de Luçon, comptable en charge du recouvrement des recettes de la commune de MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE, par courriel en date du 29 mai 2020, sollicite cette dernière afin qu'elle lui accorde, pour la durée du mandat en cours, une autorisation permanente de poursuites par voie de saisies à tiers détenteur et saisies selon les modalités suivantes :

- Pour les restes à recouvrer inférieurs à 30 € : poursuites limitées à la mise en demeure et/ou à la phase comminatoire amiable.
- Pour les restes à recouvrer de 30 € à 130 € : toutes oppositions sauf bancaires.
- Pour les restes à recouvrer au-delà de 130 € : toutes oppositions y compris bancaires.
- Pour les restes à recouvrer au-delà de 200 € : toutes oppositions y compris bancaires et saisies.
  
- Toute procédure de vente mobilière ou immobilières sera soumise à une autorisation spécifique de la part de l'ordonnateur,
  
- En application de l'article R1617-24 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable », les créances pour lesquelles les poursuites n'ont pu être exercées du fait d'une absence de réponse ou d'une absence d'autorisation feront l'objet d'une présentation en non-valeurs. Par ailleurs, toute poursuite exercée dans le respect des seuils prédéfinis et demeurée infructueuse amènera à proposition l'admission en non-valeurs des créances en cause.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R1617-24,

Vu la demande du Trésorier de Luçon en date du 29 mai 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder au Trésorier de Luçon une autorisation permanente de poursuites par voie de saisies à tiers détenteur et de saisies, selon les modalités définies au rapport ;

**Article 2 :** de fixer cette autorisation à la durée du mandat actuel ;

**Article 3 :** de préciser que cette autorisation pourra être modifiée ou annulée à toute moment par simple demande écrite de la part de l'ordonnateur ;

**Article 4 :** d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### **2020-07-13 Devis**



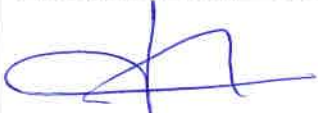






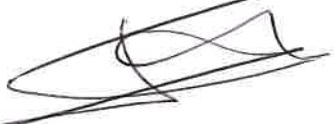

- J. GAUTIER devis reçu de 758 euros ttc pour des travaux sur plaques du monument aux morts de Marsais, à l'unanimité le devis est accepté et validé par les élus.
- SECURISPORT : devis reçu pour le contrôle de sécurité des aires de jeux et sportives de 564 €ttc , à l'unanimité le devis est accepté et validé par les élus.
- Des devis ont été demandés aux entreprises :
  - L'entreprise Guyonnet : chemin des touches, buse à bation, route de la forêt et lotissement pour curage fossé – hydrocurage
  - Pour un nouveau portail au cimetière de Ste Radegonde
  - JM Deco : démoussage façade et peinture des volets /fenêtres / portail – peinture des portes de l'église de marsais – Salle tindoux : démoussage + bibliothèque et toiture
  - Planchot pour des gouttières salle tindoux

## 2020-07-14 questions diverses

- Mme Perfetti Janine sera nommée régisseur suppléant et Mme Faivre Nadège reste le régisseur titulaire.
- Le logiciel métier BERGER LEVRAULT pourra être proposé à la collectivité en remplacement du logiciel JVS (contrat jusqu'en 2022), par la mutualisation avec la communauté de communes du pays fontenay-vendée. Mme faivre, secrétaire de mairie, suit le dossier pour une migration vers ce nouveau logiciel. Des points restent à préciser, à revoir au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.
- La salle tindoux sera utilisée par la Chasse de Marsais Sainte Radegonde, le 19 septembre pour un concours de Palets, il est demandé aux organisateurs de prévoir l'équipement nécessaire pour protéger le sol intérieur ou extérieur.
- Un arrêté a été pris par mme le maire concernant le stationnement des gens du voyage sur notre territoire.
- Le lavoir Dalencourt est bouché, à revoir.
- Local technique : prévoir un nettoyage avec quelques conseillers.
- Horaires d'éclairage public, m. guillemet avait demandé une réflexion du conseil. Il sera demandé lors de la prochaine visite de sécurité d'allumer à 6h45 au lieu de 6h et le soir d'éteindre dès 22h30 au lieu de 23h.
- Une réunion pour l'élagage pour les travaux aériens de la fibre optique est organisée le samedi 25 juillet à 10h00 à la salle tindoux. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.
- Installation des radars pédagogiques : en septembre.
- Installation des barrières d'évitement à l'aire de jeux de ste radegonde (à définir).

*Clôture de la séance à 23h30*



<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> 
<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

**Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :**

2020-07-01	Délibération fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints
2020-07-02	liste préparatoire relative au jury d'assises pour l'année 2021
2020-07-03	Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
2020-07-04	Election des délégués du Sydev
2020-07-05	Election des délégués E-collectivités
2020-07-06	Constitution de la commission d'appel d'offre
2020-07-07	Avis sur demande d'autorisation environnementale formulée par SA BOUYER LEROUX
2020-07-08	Demandes de subvention 2020
2020-07-09	Voirie 2020 : validation des travaux
2020-07-10	Voirie 2020 : choix du maitre d'œuvre
2020-07-12	Autorisation de poursuites au Trésorier de Luçon

